

La loi fédérale sur le travail à domicile et ses applications

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 645

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny ADMINISTRATION M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de chèques postaux I. 943		Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois » 3.50 ÉTRANGER » 8.— Le numéro... » 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
		LAMENNAIS.		

Celui qui se demande
ce que vaut la justice
profane en son cœur la
justice ; et celui qui sup-
pute ce que coûte la li-
berté renonce en son cœur
à la liberté.

Le Conseil fédéral pense aux femmes...

...autrement que pour les déclarer soumises à l'impôt! En effet, dans son rapport du 6 août dernier qui sera présenté aux Chambres, et dans lequel il traite du « postulat Oeri », il fait allusion, entre autres groupements sociaux, professionnels, linguistiques, religieux, etc., aux milieux féminins!...

On sait de quoi il s'agit : M. Oeri, conseiller national bâlois, et de tout temps surfragiste de vieille roche, avait proposé que, en vue d'une future révision de la Constitution, et au lieu de remettre cette tâche aux Chambres déjà surchargées de besogne, on créât une sorte de « Conseil de révision », qui aurait de plus l'avantage de comprendre des représentants de milieux très divers autres que les seuls partis politiques, et parmi lesquels M. Oeri voulait faire figurer des femmes. Mais le Conseil fédéral n'accepte pas ce projet auquel il voit des difficultés pratiques insurmontables, et voudrait le remplacer par une sorte d'immense Commission d'experts, composée de spécialistes de tout ordre, de techniciens comme de professeurs ou d'historiens, d'agriculteurs et de commerçants comme de gens d'Eglise... et aussi de femmes! Ce serait du résultat des considérations de tout ce monde éminemment divers que pourrait surgir le projet de Constitution, dont le Parlement, aurait alors, lui, à s'occuper.

Les choses en sont là pour le moment, et l'on ne sait pas encore quelle méthode sera choisie pour une révision constitutionnelle, ni même s'il y en aura une, nombre de citoyens craignant de recommencer l'aventure de 1935, alors que c'étaient les éléments réactionnaires et frontistes qui poussaient à la roue contre notre charte démocratique actuelle. Beaucoup d'eau coulera donc encore sous les ponts du Rhin comme du Rhône, mais il est important de constater dès aujourd'hui que, pour une fois, nous ne sommes pas totalement ignorées de prévisions touchant à notre vie nationale. Serait-ce un faible signe des temps?...

Les remerciements aux femmes de l'Economie de guerre

Au seuil de sa cinquième année d'existence, l'Economie fédérale de guerre a remercié tous ceux qui l'ont aidée à exécuter sa lourde tâche,

et s'est adressée entre autres aux femmes. Car...

«...elle sait avec quel dévouement les femmes ont collaboré à l'œuvre de l'économie de guerre. Les réglementations leur sont particulièrement sensibles, car il leur appartient de faire vivre un ménage aussi normalement que possible, en utilisant les ressources réduites qui sont les nôtres. Elles aussi ont fait preuve d'esprit inventif et d'imagination, afin que les restrictions, décrétées par l'économie de guerre, mais imposées par les circonstances, ne soient pas trop dures à leur entourage ».

La loi fédérale sur le travail à domicile et ses applications

Notre journal a déjà eu souvent l'occasion de mentionner à ses lecteurs cette loi en vigueur depuis le 1^{er} avril de l'année dernière, et qui rend possible d'indispensables améliorations dans la situation des travailleuses à domicile, dont un si grand nombre sont des femmes! Mais, en dépit de tout ce que l'on a pu écrire et publier sur ces dispositions, il en reste encore trop inconnues des travailleuses qu'elles sont destinées à protéger, non pas sans doute dans les grandes entreprises industrialisées et forcément contrôlées, mais bien davantage chez des travailleuses isolées, sans aucun contact avec des collègues mieux renseignées, et qui sont de ce fait bien plus difficiles à atteindre. C'est pourquoi l'Association suisse de politique sociale, ayant estimé avec raison utile de faire connaître sous une forme succincte claire et pratique les dispositions essentielles de la loi, en publiant une sorte de petit *vade-mecum* du travailleur à domicile, la demande a été adressée à nos journaux féminins et féministes comme aux principaux groupements qui s'intéressent aux conditions du travail à domicile, de répandre, auteur d'eux cette feuille volante, soit *in extenso*, soit en abrégé. Le *Mouvement* est heureux de pouvoir rendre ainsi service à une cause qui lui tient à cœur depuis longtemps, et se met à la disposition de celles de ses lectrices qui désireront des renseignements complémentaires, ou voudraient faire connaître elles-mêmes autour d'elles cette publication. (Réd.).

A ceux et celles qui acceptent du travail à domicile

1. Avant d'accepter du travail, informez-vous des prix payés et des conditions d'exécution :

tous ces renseignements doivent vous être donnés. Chaque commande doit être accompagnée d'un bulletin ou d'un carnet, et les tarifs, règlements, etc., doivent être affichés de façon apparente au local où le travail est distribué.

2. Du temps suffisant doit vous être laissé pour exécuter le travail et qui ne doit en aucun cas être remis ni accepté avant 6 heures du matin et après 8 heures du soir, non plus que le dimanche et les jours fériés.

3. Votre salaire doit vous être payé au comptant, et vous devez pouvoir l'employer à votre guise (par exemple sans obligation d'achats de denrées quelconques chez votre patron). Les paiements en marchandises ou bons de marchandises sont interdits.

Si vous êtes employé de façon régulière, votre paie doit se faire chaque quinzaine au plus tard. Les jours et heures de paie doivent être affichés au local.

4. Chaque paie doit être accompagnée d'un relevé de compte portant tous les renseignements utiles (noms et adresse de l'ouvrière comme du patron, date du paiement, indication du travail, du prix (à l'heure ou aux pièces), des fournitures avancées par l'ouvrière, des avances, des retenues et des déductions faites sur le salaire.

5. Aucune déduction de salaire ne peut être faite si le dommage n'a pas été causé intentionnellement ou par négligence. En cas de matière ou de fourniture détériorée, la déduction ne doit pas dépasser le prix de remplacement.

6. Pour sauvegarder la santé des enfants, le travail à domicile à titre indépendant leur est interdit au-dessous de l'âge de 15 ans.

7. Pour les salaires exceptionnellement bas, des mesures protectrices sont prévues avec le concours de commissions professionnelles, ceci lorsque patrons et ouvriers n'ont pu se mettre d'accord pour fixer un taux satisfaisant.

8. L'application de ces mesures est remise aux cantons sur la surveillance des inspecteurs fédéraux des fabriques. Les services cantonaux en Suisse romande sont :

pour Genève: l'inspecteurat du travail du Département du commerce et de l'industrie ;
pour Vaud: le Service du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ;
pour Neuchâtel: le Département de l'industrie ;
pour le Jura Bernois: le Département de l'Intérieur ;
pour Fribourg: la Direction de l'Intérieur.

9. Pour que le contrôle soit efficace, il est in-

dispensable que l'employeur soit inscrit au registre cantonal. La plus complète discrétion est assurée pour toutes les remarques et réclamations touchant à l'application de la loi.

IN MEMORIAM

Sophy Giauque

Cette délicieuse artiste s'est éteinte, le 20 août à Lausanne après une vie de souffrances physiques et morales jamais acceptées. Dès l'âge de dix ans, elle a souffert de douleurs d'os, qui sont les plus cruelles; elle a subi des opérations, fait de nombreux séjours dans les cliniques, cherchant l'impossible amélioration. Vie de martyr éclairée cependant par des dons magnifiques.

De qui les tenait cette Jurassienne? Comptent-elle des parents horlogers? Le fait est qu'elle et son frère Fernand ont enrichi notre patrimoine artistique. Elle a appris son art pendant quelque temps avec Nora Gross, à Lausanne, mais on peut affirmer que son vrai maître, c'était la douleur, la révolte, les longues insomnies, les méditations, les lectures bien choisies. Elle commença par tenir une boutique d'art, avec son frère, et c'est là que les Lausannoises apprirent à connaître cette grande jeune fille, aux idées originales, primesautière, incapable de déguiser sa pensée, aux doigts de fée, au goût le plus sûr et le plus raffiné.

Sophy Giauque commença par faire des miniatures, des illustrations, enrichissant à titre unique des éditions de luxe de son amie Y. Guyot; sagement, elle développa son métier, travailla à la gouache, au burin pour arriver, par l'évolution lente et nécessaire, à la peinture à l'huile de ces dernières années, avec un métier de plus en plus serré, une recherche toujours plus raffinée des valeurs, une volonté ferme d'exprimer la poésie des choses, le mystère des paysages, de faire

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

...Quelques souvenirs féminins du temps du romantisme

...Est-ce que je me trompe en disant que l'Exposition du « Souvenir romantique », ouverte à Genève cet été dans le cadre incomparable de l'ancienne propriété Plantamour à Mon-Repos, présente pour nous, femmes, un attrait tout particulier?

Cela non seulement par les grandes figures féminines du romantisme qu'elle évoque : ici Mme de Staël, avec sa robe de soie jaune et noire, et le pastel dont le peintre nous la montre « folle comme elle aurait souhaité l'être » dit mystérieusement M. Fournet; là sa cousine Albertine Necker solennelle et pédagogue dans sa robe de velours noir que ne parviennent à égarer ni les boucles si bien ordonnées de sa coiffure ni les coques blanches de son merveilleux bonnet; ou encore le beau fusain de Lord Byron voguant romanesquement sur des flots houleux dont l'artiste que fut Mme Munier-Romilly nous a gardé le portrait, ou la physionomie expressive de Mme Gabriel Eynard, la collaboratrice infatigable du célèbre philhellène : toutes celles-là ont naturellement droit de cité ici, comme toutes celles dont, au cours de réunions charmantes et raffinées, nous entendimes évoquer le souvenir en musique ou en vers, telles la tendre Marceline Desbordes-Valmore, et l'Éclair de Lamartine, et Delphine de Girardin, et la comtesse d'Agouti, et George Sand à travers Chopin, et les Enfants de Schumann, et tant d'autres encore... Mais ce n'est pas à toutes celles-là seulement — que, si je n'avais honte de pareil affreux modernisme, j'appellerais les « vedettes » de cette Exposition! — que j'ai

songé doucement, chaque fois que j'ai erré dans ces pièces où l'on a si bien su faire revivre le passé : c'est aussi, et beaucoup plus modestement, à toutes celles qui, dans un cadre pareil à celui-ci, ont manié ces bibelots, drapé ces châles et ces écharpes, feuilleté ces volumes si délicieusement reliés, abrité leur visage contre la flamme des cheminées devant ces écrans perdus ou en ont contemplé l'image devant ces miroirs qui, reflétant maintenant les nôtres, nous font réaliser le glissement des siècles.

Car aussi bien, et mieux même que des témoignages de personnalités de marque, des objets comme ceux-là, tout simples et usuels en leur temps, font revivre pour nous mille détails du passé. Cela est vrai pour n'importe quelle époque, mais combien davantage lorsque nous touchons à cette période de la fin de l'Empire et de l'essor de la Restauration, qui, à certains égards, est si loin de nous, mais à d'autres si près encore! Qui de nous, en effet, n'a retrouvé dans les souvenirs exposés à Mon-Repos un profil, une silhouette dont la physionomie ou la toilette rappelle telle aïeule, telle grand'tante? Qui n'y a revu un dessin frère d'un de ces portraits de famille ou de ces daguerrotypes qu'il fallait regarder à distance et sous un angle déterminé pour voir autre chose qu'une tache brune et confuse! Voici, sur l'une des cheminées du grand salon, un cachemir crème à dessins gorge-de-pigeon tout pareil à celui qui, après avoir longtemps drapé des épaules rondes et potelées, a fini son existence comme un utilitaire couvre-lit; voici aux fenêtres des rideaux de mousseline blanche brodée tels que ceux — et cela même si vous n'êtes pas vous-même une aïeule! — rappelle immédiatement à votre mémoire le salon bien connu d'une ancienne maison de campagne; et aussi la nappe damassée des repas de fête dont vous en avez connu de pareil-

les dans les profondeurs d'antiques armoires; et la table à ouvrage ronde, dont on n'a jamais su depuis lors reproduire la peletonnière élégante et pratique à la fois... Oui, je sais, il y a aussi dans cette Exposition des petites horreurs, dont on s'étonne que nos aïeules, femmes de goût pourtant, aient pu s'enchanter, des « jitreps », comme nous dirions dans la pittoresque langage de chez nous, et dont la chambre néo-gothique notamment offre une jolie collection de vide-poches, de coffrets, de tableaux brodés et d'oiseaux empaillés!... mais de grâce, ne les condamnez pas du même sourire dédaigneux que cette visiteuse moderne qui sort en haussant les épaules! car à travers leur forme désuète, ridicule même parfois, mais toujours touchante, se devine l'âme de tout un passé!

L'on a peu parlé, au sujet de cette Exposition, de la collection de livres que contient la bibliothèque, et auprès desquels j'ai passé des moments aussi délicieux que devant les beaux meubles à l'élégant dessin ou les paysages dont la palette cherche avant tout à charmer nos yeux. Combien d'œuvres en effet sont là qui ont tenu leur place dans la formation intellectuelle de plusieurs générations! et dont la note se souvient d'avoir si souvent lu et relu, sans même toujours les comprendre, les titres au dos des rayons alignés dans la pénombre des chaudes après-midi d'été! M'est-il permis de regretter, dans la série des livres pour enfants édités vers 1840, l'absence de tant d'amis chers à notre mémoire, et dont la seule présentation, l'impression des caractères, les vignettes si finement gravées sur acier, auraient fait délicieusement vibrer notre souvenir! Robinson Suisse, par exemple, « mon » Robinson Suisse, traduit de l'allemand par Mlle Voiart, pourquoi n'est-il pas là-bas, dans son édition de 1841 que j'ai sous les yeux, patronnée par M. Guizot, ministre de l'Instruction publique? Il

ne devait pourtant pas être inconnu aux enfants de Genève d'il y a cent ans, puisque ce volume-là, sous sa robe marquée en lettres d'or d'un Prix de bonnes notes, avait été retiré de la distribution des récompenses au Collège pour erreur de pliage à la reliure! Et les dames Guizot, avec Raoul et Victor, et l'ennuyeuse Miss Edgeworth, avec les expériences d'Henri et Lucie, et Pierre et Pierrette, les petits ramoneurs, dont l'histoire est due à une Mme Swanton-Belloc, — je me demande qui, parmi les lectrices qui me lisent, en connaît le nom! — et l'Enfance pittoresque, ce gros bouquin des contes de la vie de château vers 1825, et tant d'autres, dont je citerais encore des passages par cœur, et que j'aurais eu une vraie joie à retrouver aux aussi à cette Exposition, eux qui furent sans certainement par celles et ceux qui étaient, il y a cent ans, les fillettes en robes à gigots et les garçonnets en pantalons à sous-pieds de familles de chez nous...

— Mais il est indiscret de réclamer surtout ce qui touche vos propres souvenirs! et les organisateurs et les organisatrices de l'Exposition de Mon-Repos nous ont déjà donné beaucoup. Aux organisatrices tout spécialement — et il y a parmi elles des féministes bon teint, et même une abonnée de la première heure à notre journal — qui ont apporté à l'arrangement de ces souvenirs ce goût féminin, ce savoir-faire ingénieux, cet amour attendu du passé, et cette compréhension émue des générations de femmes qui nous ont précédées, va notre reconnaissance, avec celle, nous en sommes certaines, de futures visiteuses encore, dont la joie délicate sera pour elles la meilleure récompense.

E. Gb.